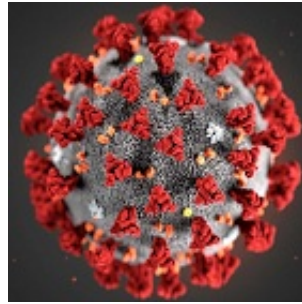


## ASA pour personnes vulnérables : statu quo pour l'instant



Les autorisations spéciales d'absence pour les personnes vulnérables sont toujours en vigueur.

Deux situations :

Le poste est télétravaillable : l'agent télé travaille cinq jours par semaine

Le poste n'est pas télétravaillable : l'agent est placé en autorisation spéciale d'absence.

Il semblerait que le gouvernement envisage de réaménager cette mesure en restreignant les pathologies ouvrant droit à cette procédure.

La ville mettra alors en application les nouvelles directives nationales.

En outre, quel que soit la position administrative de l'agent celui devra avoir posé à minima 3 semaines de congés avant le 30 septembre.